

Avril 1941

No 327

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

---

*J. A. ...*

# La situation démographique de la France

## Le déclin de la natalité, ses causes, ses remèdes

PAR

M. Georges PERNOT

*Sénateur du Doubs, ancien ministre,  
président de la Fédération des  
Familles nombreuses de France*



Prix: 15 sous

---

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

*Direction :*  
SECRÉTARIAT DE L'E. S. P.  
1961, RUE RACHEL EST

*Administration*  
L'ACTION PAROISSIALE  
4260, RUE DE BORDEAUX

1941

TOUS DROITS RÉSERVÉS



# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. L'Ecole Sociale Populaire.	Arthur SAINT-PIERRE
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2 <sup>e</sup> édition, 1913).	S. S. LÉON XIII
15. L'Encyclique « Rerum novarum »	Dr Joseph GAUVREAU
18-19. Contre l'alcool	Abbé GOUIN, P. S. S.
20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam	XXX
30. L'Utopie socialiste — I.	R. P. DALY, C. SS. R.
33. Les Ecoles maternelles	R. P. TRUDEAU, O. P.
40. Les Syndicats socialistes et neutres.	R. P. GONTHIER, O. P.
46. A propos d'immunités	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
51. Les Avantages de l'agriculture.	Abbé GOUIN, P. S. S.
53-54. Le Règne social du Sacré Cœur.	Anatole VANIER
55. Le Comptoir coopératifs.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
59. Le Clergé et les œuvres sociales.	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
62-63-64. Vers les terres neuves.	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
76. Nos errements agricoles.	Abbé Edmour HÉBERT
86. Le Problème social et sa solution.	E. S. P.
87. Les Semaines sociales	Alfred CHARPENTIER
88-89. De l'Internationalisme au Nationalisme	Antonio FERRAULT
91. L'Action sociale.	R. P. VILLENEUVE, O. M.
92-93. La Grève et l'enseignement catholique.	Edouard MONTPETIT
94. Programme d'action sociale.	Mgr L.-A. FAQUET
96. L'Organisation professionnelle.	Abbé Emile CLOUTIER
97. Syndicats patronaux.	Abbé Edmour HÉBERT
100. Le Salaire	XXX
102. La Question des chemins de fer	Wilfrid GUÉRIN
103. Les Coisses Desjardins: œuvre sociale	E. S. P.
105. L'Organisation ouvrière catholique au Canada	E. S. P.
106. Réformes scolaires.	Mgr Eugène LAPONTE
107. Le Travail du dimanche dans notre industrie.	J. W.
108. La Gaspésie	E. S. P.
110. La Société catholique de Protection	Olivier CARIGNAN
111. Le Problème des narcotiques au Canada.	Paul CHARTIÉ, S. J.
112. Le Charbon au Canada.	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
113-114. Le Nord qui s'ouvre	Abbé Edmour HÉBERT
115. Les Trois Etapes de la question ouvrière.	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
116-117. Dans les chantiers.	Dr Joseph GAUVREAU
118. La Mortalité infantile	Gérard TREMBLAY
120-121. Le Chômage	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
122. L'Eucharistie et la question sociale.	S. G. Mgr LAFRÈCHE
124. Le Patriotisme	E. S. P.
125. L'Apprentissage.	Charles GAGNÉ
126-127. Notre problème agricole.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
128. Les Forces hydrauliques	Abbé Arm. BEAUREGARD
129. L'Art ménager	Georges BOUCHARD
130. Le Domaine rural canadien.	Georges BOUCHARD
131. Les Paysans de France.	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
132. La Jeune Fille et les œuvres de charité	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
133-134. Pour et contre le tabac	G.-E. MARQUIS
135. Vers l'émancipation économique	XXX
136-137. Le Travail de nuit dans les boulangeries.	G.-E. MARQUIS
138. Expansion industrielle dans le Québec	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
139. Le Logement et la santé.	R. P. Louis LALANDE, S. J.
142. L'Éducation de la Justice.	R. P. J. SALSMANS, S. J.
143. Abolitionnisme ou Réglementation	Max. TURMANN
144. L'Actionnariat syndical	C.-J. MAGNAN
145-146. Le Conseil national d'Éducation	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
147. Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
148. Éclaireurs canadiens-français.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
149-150. La Pulpe et le Papier	Alfred CHARPENTIER
151. Atelier syndical fermé	Rodolphe LAPLANTE
152. Effort économique de notre race	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
153. La Forêt canadienne.	R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. C.
154. Le Caractère de l'adolescent.	R. P. Léon LEBEL, S. J.
155. Les Allocations familiales.	Abbé Maxime FORTIN
156. L'Association professionnelle	XXX
157. Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.	J.-H. RICHARDSON
158. La Réforme du calendrier.	Georges BOUCHARD
159. Les Petites Industries féminines à la campagne.	

# La situation démographique de la France

## Discours de M. Georges Pernot

*Sénateur du Doubs, ancien ministre, M. Georges Pernot est une des figures marquantes de la France.*

*Son titre de président de la « Fédération des Familles nombreuses de France » dit quel intérêt il porte à la question de la famille. Après l'avoir traitée souvent en des milieux divers, il a voulu en saisir la Haute Assemblée, et, dans un vigoureux raccourci, lui indiquer à la fois les causes de la dénatalité dont souffre la France et les remèdes qui s'imposent.*

*Prononcé à la tribune du Sénat, le 8 février 1938, ce discours prend aujourd'hui à la lumière des événements un relief saisissant. Il contient des aperçus et des observations dont nous pouvons tirer au Canada un grand profit.*

Messieurs, je pense que je ne surprendrai personne si j'affirme, dès mes premiers mots, que je n'ai ni le goût ni l'habitude d'interpeller les gouvernements. Voici près de quatorze ans déjà que j'ai l'honneur de siéger dans les assemblées parlementaires, et c'est la seconde fois seulement que je monte à la tribune de l'Assemblée pour développer une interpellation.

Si, après beaucoup d'hésitation d'ailleurs, je me suis décidé à provoquer le débat qui s'ouvre en ce moment, c'est parce qu'il m'a semblé que la situation démographique de la France était telle que la tribune du Parlement ne pouvait pas davantage rester silencieuse et qu'il appartenait à la Haute Assemblée, toujours si soucieuse de ce qui touche à l'intérêt public, de fournir au gouvernement l'occasion de pousser le cri d'alarme, et en tout cas de réveiller une opinion publique trop endormie et de faire connaître en même temps les directives de la politique générale qu'il entend suivre pour opérer un redressement nécessaire.

L'accueil si particulièrement bienveillant que M. le président du Conseil a bien voulu réserver à l'initiative que j'ai prise est déjà pour moi le plus précieux des encouragements,

Je l'en remercie. Me sera-t-il permis d'ajouter que je n'attendais pas moins d'un chef de gouvernement qui, il y a quelques jours, au cours d'un débat qui a eu lieu à la Chambre, a bien voulu rappeler qu'il était membre actif d'une association de familles nombreuses? Cela dit, je pense qu'il est superflu de donner au Sénat l'assurance que mon interpellation n'a ni de près ni de loin, et à aucun degré, un caractère politique. Quand il s'agit de l'avenir de la famille française — et c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui — nous sommes bien au delà de nos querelles partisans, auxquelles, me semble-t-il, les circonstances devraient commander qu'on fit trêve.

#### EN FRANCE, DIMINUTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DES NAISSANCES

Quelle est la situation démographique de notre pays? Telle est la première question à laquelle j'ai le devoir de répondre. Bien entendu, pour le faire je vais être obligé de citer quelques chiffres et je m'en excuse. Je m'efforcerai de n'en point abuser et de répondre à la question que je viens de poser d'une façon à la fois aussi rapide et aussi précise que possible.

Voyons d'abord, si vous le voulez bien, la courbe des naissances en France au cours des soixante dernières années, depuis 1876 jusqu'à 1935 inclus.

En 1876 — c'est-à-dire, je le répète, il y a environ soixante ans — il y avait, chaque année, encore plus d'un million de naissances. Dès ce moment, nous allons voir le chiffre baisser, mais, au début, le ralentissement sera, fort heureusement, très lent.

En 1900, le nombre annuel des naissances atteint encore 910,000 unités. En 1914, il tombe déjà à 755,000, soit un abaissement de 17%, et en 1936, il n'est plus que de 630,000, soit environ 125,000 de moins qu'en 1914. Ainsi, de 1876 à 1936, pendant la période de soixante années que je viens d'évoquer, la perte enregistrée sur le nombre des naissances atteint le chiffre d'environ 400,000, soit 40%.

Et voulez-vous maintenant que nous comparions le chiffre des naissances dans notre pays avec le chiffre des décès pour arriver à faire ensuite la balance, si j'ose ainsi parler? Bien entendu, je laisse de côté la période de guerre, que l'on ne peut point considérer dans un tel calcul. Réserve faite de cette pé-

riode, jusqu'en 1935 la France, en dépit de la diminution du nombre des naissances, avait régulièrement chaque année un notable excédent des naissances sur les décès. Cet excédent, qui avait encore dépassé 100,000 en 1930 — ce n'est pas bien lointain — n'était plus en 1934 que de 43,805. Et voici que l'année suivante, *en 1935, nous sommes, hélas ! entrés pour la première fois dans la période d'excédent des décès sur les naissances.*

Depuis 1935, en effet, nous enregistrons chaque année un déficit.

Voici très exactement chiffré d'après les statistiques cet excédent des décès sur les naissances: en 1935, 17,852; en 1936, 12,110; en 1937, nous n'avons encore que le chiffre du premier semestre et vous allez voir combien il est angoissant: pour ce premier semestre seul, l'excédent des décès sur les naissances est de 27,215.

Comment espérer un relèvement prochain? Nous voyons d'une part la nuptialité diminuer, et, d'autre part, qui de vous, messieurs, n'a pensé que nous arrivons à ce que j'appellerai volontiers la période des classes creuses pour le mariage?

*Ainsi, en deux ans et demi, nous avons perdu 57,177 habitants, c'est-à-dire, si vous me permettez cette comparaison, un nombre d'habitants presque égal à celui du chef-lieu du département que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée. Vous voyez immédiatement, messieurs, les conséquences auxquelles pourrait nous conduire la continuation d'un pareil état de choses.*

#### EN ALLEMAGNE ET EN ITALIE, LARGE EXCÉDENT DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS

J'ajoute que ces conséquences apparaissent encore plus redoutables lorsque, quittant le territoire français pour jeter les regards de l'autre côté de nos frontières, j'examine ce qui se passe en Allemagne, d'une part, et, d'autre part, en Italie. Pendant cette même période, l'Allemagne et l'Italie ont enregistré des excédents de naissances sur les décès que je vais vous indiquer.

Pour l'Allemagne, en 1935, le chiffre est de 469,361; en 1936, il est de 482,054; au total, pour ces deux années, 951,415. Et voici maintenant les chiffres de l'Italie: en 1935, l'excédent des naissances sur les décès est de 402,755, et en 1936, 373,040; au total, 775,795.

Voulez-vous maintenant que je totalise les résultats pour nos deux grands voisins réunis? Alors que nous perdions 57,000 habitants en nombre rond, l'Allemagne et l'Italie réunies gagnaient, pendant la même période, 1,727,210 habitants.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle — et c'est ainsi que je vais résumer ces chiffres arides dont je demande pardon au Sénat, mais qu'il fallait nécessairement que je lui fisse connaître — la France représentait plus de 15% de la population de l'Europe. En 1931, alors que nous avions encore chaque année l'excédent de naissances sur les décès dont j'ai parlé tout à l'heure, elle ne représentait déjà plus que 8%. Et si nous avions les derniers chiffres, nous tomberions au-dessous de cette proportion.

Je n'en dis pas davantage. Ces chiffres seuls comportent certaines réflexions pour tous.

#### PRÉVISIONS SUR L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE

Mais, quelque impressionnants et quelque inquiétants par certains côtés que soient les chiffres que je viens de citer, il sont peut-être moins inquiétants en eux-mêmes que par les perspectives qu'ils font entrevoir. Car, chose curieuse, on songe toujours au moment présent et on paraît fort peu songer à l'avenir. On oublie trop vite qu'à cet excédent des décès sur les naissances, à ce ralentissement du rythme des naissances correspond un vieillissement de la population. Voici calculées par les méthodes scientifiques dont on dispose maintenant — les calculs ont été faits par M. Sauvy, un des statisticiens les plus éminents de la statistique générale — quelles sont les prévisions démographiques. Je voudrais vous en faire connaître rapidement les résultats dans les deux hypothèses que M. Sauvy a envisagées.

Première hypothèse: on suppose que, dans chaque groupe d'âge, le taux de natalité et le taux de mortalité vont demeurer exactement les mêmes qu'en 1935.

Seconde hypothèse: on va imaginer au contraire que le taux de mortalité et le taux de natalité vont varier suivant un rythme rigoureusement identique à celui que nous avons connu durant ces dernières années. Vous allez voir les résultats.

Prenons la première hypothèse. Nous supposons donc que les taux demeurent constants dans chaque groupe d'âge, au niveau de 1935. En 1955, c'est-à-dire dans dix-sept ans, l'excédent des décès sur les naissances serait de 106,000 par an. En

1985, c'est-à-dire dans moins de cinquante ans, l'excédent des décès atteindrait 429,000 et la population de la France, qui, au dernier recensement, était de 41 millions et demi, serait descendue à 34 millions environ.

Nous avons supposé, je le répète, pour ce premier calcul, que rien n'est changé dans le taux de mortalité existant en 1935. Nous pouvons admettre que le taux de la mortalité diminuera, que la longévité sera plus grande, ce qui est vrai d'ailleurs. Comment imaginer qu'avec le vieillissement de la population, le taux de la natalité augmentera de quelque manière ?

Si nous prenons la deuxième hypothèse, où nous supposons que le taux de fécondité et le taux de mortalité suivent le rythme des dernières années, dans cinquante ans, en 1985, la France ne compterait même plus 30 millions d'habitants au lieu de 41 millions et demi qu'elle comptait au dernier recensement. Vous voyez ce que cela représenterait comme proportion par rapport à la population de l'Europe entière.

Je sais que, parmi ceux qui m'écoutent, peut-être surtout au dehors, si quelqu'un me fait l'honneur de lire les indications que j'apporte à la tribune, on fera sans doute l'observation suivante :

« Mais que se passera-t-il dans cinquante ans ? Nous n'en savons rien. A quoi bon, par conséquent, songer à une période si lointaine ? »

Si quelqu'un avait cette préoccupation dans l'esprit, me serait-il permis de dire tout net, presque un peu brutalement, ce que je pense de l'objection ? C'est qu'à mon sens, l'un des vices les plus graves du système politique d'aujourd'hui est que nous faisons de la politique à la petite semaine. C'est que nous songeons à peine au lendemain. C'est que, suivant l'expression si pittoresque et si caractéristique à la fois de M. de Monzie, nous vivons sous la dictature de l'immédiat.

Nous nous imaginons que nous avons résolu les problèmes quand les gouvernements ont écarté provisoirement les quelques difficultés parlementaires qu'ils ont rencontrées sur leur route. Nous croyons qu'en définitive les difficultés sont toutes vaincues par des problèmes de majorité.

Or, messieurs, permettez-moi de vous le dire, ou plus exactement de vous le rappeler car vous le savez mieux que moi, au-dessus des majorités éphémères, il y a les lois de la vie qui demeurent et qui dominent le monde.

Je vous demande donc aujourd'hui de bien vouloir, tous ensemble, faire avec moi un effort pour envisager non pas seulement ce qui se passera demain, dans un an, dans deux ans — que sont quelques années dans la vie d'un peuple? — mais pour regarder plus haut et plus loin afin de voir quels devoirs nous incombent à nous, législateurs.

#### CONSÉQUENCES DU DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE

Est-il besoin d'insister maintenant sur les conséquences de la situation démographique que je viens de résumer? Elles sont évidentes, n'est-il pas vrai?

Je les aperçois, pour ma part, dans tous les domaines: économique, financier, défense nationale, bien entendu — mon ami Fabry a développé ce point de vue avec éloquence et précision au dernier congrès de l'Alliance démocratique — dans le domaine social enfin, et on l'oublie trop.

On parle sans cesse — et on a raison — de la retraite des vieux travailleurs. Très bien. Bravo! Mais n'oubliez pas une chose: cette retraite des vieux travailleurs ne pourra être effectivement servie que si vous avez une jeunesse, une population active nombreuse. Si vous n'avez pas un nombre suffisant de jeunes gens, de laborieux, de producteurs, comment faire? Prenez garde! Cela est très grave du point de vue social.

Vous songez toujours à augmenter les charges sociales, et vous avez raison, je n'en disconviens pas, en ce qui concerne, par exemple, ceux qui ne peuvent plus travailler; mais vous ne songez pas que vous rendez ces charges insupportables s'il n'y a pas une population suffisamment dense pour les supporter.

Et puis, oserai-je dire que, sur le plan diplomatique aussi, un redressement démographique m'apparaît nécessaire? En lisant un certain nombre de journaux étrangers, ces derniers temps, il me revenait à la mémoire une conversation rapportée par Hugues Le Roux en 1898 et qu'il avait eue à cette époque avec un diplomate de Moscou. Écoutez-la! elle est bien curieuse: « Les sincères amis de la France sont effrayés quand, chaque année, ils lisent les statistiques de dépopulation. C'est là, pour vous, qu'est le péril. » — 1898, messieurs! — « Si les Français veulent que l'on ait confiance en eux, ils doivent prouver les tout premiers qu'ils ont foi dans l'avenir de leur race. »

Je ne voudrais, bien entendu, prononcer aucune parole imprudente à cette tribune. Qu'il me soit permis de dire cependant

qu'à l'heure où semblent se profiler à l'horizon certaines revendications coloniales, il ne serait pas inutile, pour M. le président du Conseil et pour M. le ministre des Affaires étrangères, de pouvoir faire état de la volonté bien arrêtée du Parlement français et de la France d'opérer dans ce pays le redressement démographique qui s'impose.

#### OBJECTIONS FORMULÉES CONTRE LA POLITIQUE FAMILIALE

Il me semble que la conclusion de ce que nous venons de constater apparaît comme évidente: il faut que les pouvoirs publics se préoccupent de ce problème, il faut qu'ils étudient et qu'ils instaurent une politique nataliste et familiale.

Et pourtant, arrivé à ce point de ma démonstration, voici que je me heurte à certaines objections que je veux indiquer, car je tiens à être aussi complet que possible.

La conclusion que je viens d'indiquer n'apparaît pas encore comme s'imposant à tout le monde. Les uns disent: Avant d'essayer de faire une politique nataliste, il faut d'abord lutter contre la mortalité, notamment contre la mortalité infantile, combler les vides dans notre pays par une politique d'immigration, par de très nombreuses naturalisations.

Sur ce dernier point, messieurs, vous me permettrez de rester silencieux, pour une double raison. Notre très distingué collègue, M. André Lebert, comme rapporteur du budget de la justice, a déjà traité cette question à la tribune et a marqué avec quelle circonspection il convenait de faire une politique d'immigration. Je sais que, tout à l'heure, mon ami M. Jean Bosc, avec le talent que nous apprécions tous, évoquera ce problème à son tour.

Je ne dirai, sur ce sujet, qu'une chose: je ne crois pas me tromper en affirmant que *le génie d'un peuple tient d'abord aux qualités de sa race et qu'il n'est donc pas indifférent d'avoir chez nous ou des Français ou des naturalisés français.*

Quant à l'autre aspect de cette première objection, il va de soi qu'il faut lutter contre la mortalité. Tout à l'heure, je vous montrerai, avec des chiffres, certains résultats que l'on a obtenus en ce qui concerne, notamment, la mortalité infantile. Mais, au point où nous sommes arrivés quant au nombre des naissances, ce serait l'illusion la plus grande de se figurer qu'on peut, en luttant simplement contre la mortalité, arriver à faire le redressement nécessaire.

Conjuguons donc tous nos efforts pour lutter contre la mortalité et plus particulièrement contre la mortalité infantile, cela va de soi; mais n'ayons pas la candeur de croire que ce sera suffisant pour redresser la situation démographique du pays.

J'arrive à une deuxième objection que je considère comme plus grave parce qu'elle est, je dirai, plus perfide. Lorsque vous parlez de ce problème, même à des gens très sérieux et fort avertis, très souvent vous les voyez lever les bras au ciel et, d'un air découragé, ils déclarent: « C'est entendu, c'est déplorable; mais il n'y a rien à faire, car la dénatalité est une conséquence de la civilisation et nous ne pouvons, par conséquent, que la subir. »

Au risque de passer pour un optimiste impénitent, me serait-il permis de déclarer que, toutes les fois que, dans un domaine quelconque, je me trouve en face d'un interlocuteur qui me répond qu'il n'y a rien à faire, je riposte avec vigueur, parce que j'ai toujours présent à la mémoire le mot d'un sénateur belge que je considère un peu comme la devise de l'homme d'action? Ce mot, le voici: « C'est un moindre mal de se tromper en agissant que de tout laisser s'effondrer en ne faisant rien. Les victoires ne sont pas gagnées par ceux qui critiquent, mais par ceux qui luttent. »

C'est, en effet, par la lutte qu'on peut arriver, je crois, à remonter le courant et à refaire la situation démographique du pays. Je ne veux donc pas admettre que la civilisation puisse avoir comme conséquences inéluctables la raréfaction de la population. Déjà, la civilisation nous vaut bien d'autres désastres, et il serait lamentable de penser qu'elle puisse avoir pour résultat de tuer la race humaine elle-même.

Au demeurant, voulez-vous que nous jetions un coup d'œil sur les résultats pour voir si, réellement, rien d'efficace ne peut être tenté, en considérant d'abord ce qui se passe chez nous? Vous me direz: « Vous allez vous contredire; vous venez d'indiquer que le nombre des naissances décroît tous les jours en dépit de l'effort qui a été fait. C'est bien la preuve que la politique que vous préconiserez tout à l'heure ne peut avoir aucune efficacité. »

Je demande au Sénat la permission de mettre sous ses yeux quelques lignes que j'emprunte au rapport présenté le 5 mai 1937 au dernier congrès des allocations familiales à Toulon. Il s'agissait de comparer les taux de natalité dans les familles bénéfi-

ciant des allocations familiales professionnelles et dans les familles qui n'en bénéficient pas. Voici ce que je lis dans ce rapport: « La natalité est restée en 1936 de 22% supérieure à ce qu'elle a été dans l'ensemble de la France. »

Les familles dans lesquelles on recevait cette aide, dont nous parlerons tout à l'heure et qu'on appelle allocations familiales, ont donc été plus fécondes que les autres.

J'ajoute, au point de vue précisément de la morti-natalité dont nous parlions il y a quelques instants et de la mortalité infantile, le détail suivant, extrait également du rapport présenté au congrès de Toulon et qui est fort intéressant: « Grâce aux œuvres sociales créées par les caisses de compensation et d'allocations familiales, voici les résultats qu'on a constatés: au point de vue de la morti-natalité, gain de 30%; au point de vue de la mortalité infantile, gain de 50% en faveur des familles qui bénéficient des allocations familiales professionnelles. »

Rien qu'en jetant un coup d'œil sur ce qui se passe chez nous, on peut déjà répondre aux sceptiques et aux désabusés.

Mais il y a mieux. Voyons l'exemple de l'étranger. Je ne veux citer, à cet égard, qu'un pays: l'Allemagne. De 1921 à 1932, le nombre annuel des naissances en Allemagne avait diminué de 650,000. C'était, au lendemain de la défaite, une baisse catastrophique. Dans la période de 1933 à 1936 — écoutez bien, messieurs — le nombre des naissances a augmenté de 308,000 par an, soit près d'un tiers. C'est un redressement démographique sans précédent, mais un redressement vers lequel nous avons le droit et le devoir de porter nos regards, car il est la preuve qu'en faisant un effort vigoureux, énergique et coordonné, on peut aboutir à des résultats importants.

Laissons donc de côté le scepticisme. La France ne peut rester une grande nation — voilà comment le problème se pose — que si elle fait, elle aussi, un redressement démographique. Or, personne, je pense, ne me démentira si j'affirme que la France doit d'abord à son glorieux passé et aussi à l'avenir de la liberté dans le monde, de demeurer une grande nation. C'est à y travailler et à chercher les remèdes que nous devons, les uns et les autres, nous employer.

Je pourrais, à la vérité — et je devrais peut-être — m'arrêter là, monsieur le président du Conseil, et vous laisser la parole pour que vous exposiez quelle va être, à cet égard, la politique du gouvernement. Mais vous savez, puisque vous me con-

naissez depuis longtemps, que j'ai horreur de la politique négative et des critiques qui n'aboutissent pas à quelque chose de précis.

Aussi, je vous demande la permission — puisque vous avez bien voulu, l'autre jour, à la Chambre, évoquant l'interpellation que je développe en ce moment, déclarer à cette Assemblée que vous souhaitiez que, ce jour-là, une doctrine commune fût dégagée entre les interpellateurs et le gouvernement — je vous demande, dis-je, la permission, très simplement et très modestement, de vous indiquer comment je conçois le problème et ce qui pourrait être fait, à mon sens, en matière de politique familiale.

#### LES CAUSES DE LA DÉNATALITÉ

Pour cela, étudions d'abord quelles sont les causes de la dénatalité. En effet, avant de chercher les remèdes, il convient de préciser les causes. Celles-ci étant, je ne dis pas définies — je n'ai pas cette outrecuidante prétention — mais, du moins, indiquées d'une manière générale, il y aura lieu de rechercher les remèdes qui pourront être utilement recherchés.

Les causes de la dénatalité sont complexes, le Sénat l'entend bien; je n'ai pas la prétention de les évoquer toutes et de les résumer en quelques minutes à la tribune. Au risque de passer pour faire une classification arbitraire — les classifications le sont toujours un peu — ne fût-ce que pour jalonner ma route et guider ma discussion, je me suis efforcé de les diviser en trois groupes: les causes morales, les causes économiques, les causes sociales.

##### *I. — Causes morales*

Les causes morales d'abord. Je manquerais de sincérité vis-à-vis de moi-même et je ne pourrais, du même coup, que m'en diminuer à vos yeux si, en tête des causes morales, je ne plaçais l'affaiblissement du sentiment religieux et l'oubli des préceptes de la morale chrétienne. Tous ceux qui ont étudié le problème démographique — quelles que fussent d'ailleurs leurs tendances religieuses, confessionnelles ou philosophiques, peu importe — ont fait cette constatation.

Au demeurant, rien n'est moins surprenant, car il est bien évident que la notion que les époux se font de l'existence n'est pas étrangère à la fécondité des foyers.

Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas la seule cause que l'on puisse relever dans le domaine moral. C'est vous, monsieur le président du Conseil, qui, il y a quelques jours, avez évoqué avec tant d'éloquence la maladie morale dont souffre le pays. La dénatalité, mais c'est l'une des manifestations de cette maladie morale que vous avez dénoncée l'autre jour.

Cette maladie, c'est essentiellement l'égoïsme, fruit du matérialisme triomphant. On s'est imaginé que le progrès matériel pouvait suffire à tout; on n'a pas pensé que le progrès matériel sans le progrès moral conduisait, hélas! aux destructions que nous connaissons bien.

Aujourd'hui, chacun fait appel aux forces morales et aux forces spirituelles pour conjurer le désastre. Il y a quelques jours, M. le président de la Haute Assemblée, dans cet admirable discours d'ouverture de la session parlementaire qui lui a valu l'ovation du Sénat tout entier, parlait, lui aussi, de l'égoïsme et le considérait comme étant à la base de la crise politique que traversent les démocraties. Moi, je le dénonce à mon tour, aujourd'hui, sur le plan moral et social, comme ayant beaucoup contribué à tarir les sources de la vie.

Mais oui! pour consentir à élever de nombreux enfants, il faut avoir un certain amour de l'effort, un certain goût du risque. Vous vous en souvenez, Péguy écrivit un jour que les pères de famille nombreuse sont les grands aventuriers du monde moderne. Pourquoi donc ces grands aventuriers deviennent-ils rares? Parce que la jeunesse, d'une façon générale, préfère la jouissance matérielle immédiate et égoïste à l'effort persévérant qu'impose l'éducation de nombreux enfants. Rappelez-vous, par exemple, les conversations que vous avez eues, comme moi, certainement, avec de nombreux jeunes gens de la classe rurale, qui sont venus vous demander votre appui pour obtenir une situation, soit dans les chemins de fer, soit dans une administration publique quelconque. Quand vous leur avez dit, et vous leur avez dit comme moi: « Mais restez donc à la terre, pourquoi voulez-vous partir? », ces jeunes gens généralement vous ont répondu: « Nous voulons partir parce que, le moment venu, nous aurons une retraite de l'administration. »

Permettez-moi de le dire, *je regrette qu'à vingt ans l'on pense déjà à la retraite avant de penser au travail.* En vérité, il faudrait d'abord penser à l'effort et se rendre compte qu'une fois cet effort fourni, la retraite on se la procurera soi-même. Eh bien!

non ! moins laborieux, on préfère mener une petite vie plus simple et plus facile, et puis, un beau jour — un jour qui est encore relativement proche puisque, maintenant, la limite d'âge a été abaissée dans les proportions que vous connaissez — on n'aura plus rien à faire et l'on pourra jouir de sa retraite.

Il faut aussi tenir compte d'un autre élément qui a son importance en pareille matière, je veux parler du manque de confiance dans l'avenir, manque de confiance si étonnant chez un peuple victorieux.

Mais, ici, il faut savoir prendre nos responsabilités, nous autres, membres du Parlement, car nous avons contribué, par la législation que nous avons faite, à instaurer l'instabilité de la monnaie, l'instabilité dans les contrats, l'instabilité dans les foyers. Comment voulez-vous, alors, que les jeunes gens aient encore confiance ? Pour être père de famille nombreuse, il faut, si l'on est croyant, faire confiance à la Providence et, si on ne l'est pas, faire confiance à la vie et il ne peut en être ainsi si l'on a le sentiment que tout est instable et si, notamment, l'épargne n'est plus protégée.

L'esprit d'épargne, l'esprit de famille sont très voisins l'un de l'autre. Or, la législation que nous avons faite a beaucoup contribué à détruire l'esprit d'épargne et, par ricochet, l'esprit de famille a été douloureusement atteint.

En résumé, les causes morales de la dénatalité se ramènent essentiellement à ceci : la peur de vivre. Voilà ce qui empêche d'avoir des enfants.

## II. — Causes économiques

Je sais parfaitement qu'à côté des causes morales agissent des causes économiques. On peut les ramener à une formule infiniment simple : la différence de niveau d'existence, de standard de vie, entre les ménages qui n'ont pas d'enfants, ou qui n'ont qu'un très petit nombre d'enfants, et ceux qui en élèvent de nombreux. Tout naturellement le jeune ménage regarde le foyer voisin, où l'on paraît plus heureux, où l'on voyage à sa guise, où l'on peut se passer ses fantaisies. La tentation est bien grande alors de limiter le nombre des enfants car on songe plus, hélas ! aux difficultés immédiates dont les enfants seront la cause qu'aux joies qu'ils donneront un jour.

Ici, laissez-moi, comme père de famille nombreuse, ouvrir une parenthèse : si l'on me demandait de faire le bilan entre les

difficultés et les joies — et pourtant j'ai connu des jours difficiles — je dirais que c'est du côté des joies qu'est vraiment l'excédent. Les jeunes gens devraient le savoir car ils se privent trop souvent de joies profondes en limitant ainsi le nombre de leurs enfants.

Mais la différence du standard de vie apparaît plus impressionnante avec l'accroissement du prix de toutes choses. Il ne m'appartient pas de rappeler au Gouvernement et au Sénat ce qu'a été l'augmentation du coût de la vie, depuis dix-huit mois, pour tout ce qui est nécessaire aux besoins quotidiens d'une famille. Si vous receviez chaque jour comme moi dans votre courrier les lettres angoissées d'un grand nombre de pères de famille, vous seriez profondément émus. Ces braves gens poussent un cri d'alarme: « Je vous en supplie, écrivent-ils, faites quelque chose, nous ne pouvons plus faire vivre nos enfants, tant la vie est chère. » Vous comprendriez alors qu'à côté de la crise morale, il y a aussi une crise économique profonde. Beaucoup de gens ne demanderaient pas mieux que d'avoir des enfants, mais, vraiment, ils ne le peuvent pas, par manque de ressources.

### *III. — Causes sociales*

Abordons enfin les causes sociales de la dénatalité. Je voudrais d'un mot appeler votre attention sur deux phénomènes sociaux très graves datant d'après la guerre et qui ont contribué à accroître la crise de dénatalité.

Le premier de ces phénomènes, c'est l'exode rural. C'est à la campagne qu'il est le moins difficile d'élever des enfants. Avec quelle tristesse nous avons vu, durant ces derniers mois, qu'en exécution de la loi de quarante heures et pour l'appliquer, on est allé chercher dans nos campagnes 80,000 jeunes gens qui auraient pu être d'excellents chefs de famille restant à la terre!

On a fait cette loi, hélas! pour supprimer le chômage. Or, aujourd'hui, si nous consultons, de semaine en semaine, les statistiques du chômage, nous voyons que celui-ci s'aggrave sans cesse.

On est allé chercher, pour une politique folle, permettez-moi de le dire — car à voir ses résultats on se rend compte qu'il y a là quelque chose qu'on aurait dû épargner au pays — les meilleurs de nos jeunes cultivateurs, et voici qu'aujourd'hui vous avez près de 400,000 chômeurs.

Deuxième phénomène social: le travail de la femme hors du foyer, l'abandon par la mère du foyer familial.

A l'heure présente, il y a, d'après les statistiques, huit millions de femmes qui travaillent. Combien, parmi ces huit millions, y a-t-il de mères de famille, de femmes mariées? Je n'en sais rien, et je ne veux pas risquer de donner des renseignements inexacts, mais il y en a évidemment un très grand nombre.

Personne ne me démentira si j'affirme que ceci nuit gravement d'abord à la natalité. Une femme qui doit aller au bureau, à l'usine ou à l'atelier, a le grand désir de ne pas être enceinte et de ne pas compliquer une tâche qu'elle ne pourrait plus remplir.

Mais, à supposer qu'elle ait ce courage, que deviennent les enfants? Croyez-vous qu'une mère de famille qui quitte chaque matin la maison, le foyer, pour aller à son travail, ne délaisse pas, plus ou moins, ses enfants en dépit de son bon vouloir?

Qu'il s'agisse de la natalité, qu'il s'agisse de l'éducation, il y a là un phénomène social de la plus haute gravité sur lequel j'appelle respectueusement l'attention du Sénat.

Voilà les causes. Je n'ai pas la prétention de les avoir mentionnées toutes. J'ai voulu seulement donner des indications d'ordre général.

#### LES REMÈDES À LA CRISE

J'en arrive alors à la dernière partie de ma tâche qui est d'examiner les remèdes qui peuvent être appliqués, d'envisager ce que pourrait être un plan de politique nataliste et familiale.

Il y a une observation préliminaire à laquelle j'attache beaucoup d'importance et sur laquelle nous serons d'accord, notamment avec M. le ministre de la Santé publique: c'est que les remèdes auxquels je vais faire allusion ne doivent pas être considérés isolément.

Ce n'est que par un ensemble de mesures susceptibles de produire une espèce d'effet psychologique sur le pays lui-même, que l'on peut espérer obtenir un résultat. Si donc je vais examiner successivement un certain nombre de remèdes, c'est uniquement parce que je ne peux pas les présenter en même temps, mais nous n'oublierons pas que c'est seulement par un effort d'ensemble que l'on pourra arriver à conjurer le péril.

Le grave défaut de la politique familiale que nous avons faite jusqu'ici c'est qu'elle a été disparate, décousue, ne procédant d'aucun plan d'ensemble. Il faut maintenant procéder avec plus de méthode.

Bien entendu, messieurs, pour évoquer les remèdes, je suis obligé de reprendre ma classification de tout à l'heure, c'est-à-dire de les envisager tour à tour sur le plan moral, sur le plan économique et sur le plan social.

### *I. — Domaine moral*

Sur le plan moral, le résultat auquel il faut tendre c'est de créer un climat favorable à la famille. Certains vont me dire: Cela ne nous regarde pas, faites appel aux forces morales, aux forces spirituelles; mais nous, Gouvernement, nous, Parlement, ce n'est pas notre rôle.

Pardon! Les gouvernements et les parlements exercent, fort heureusement, sur la vie morale du pays une influence capitale, et c'est pour créer ce climat moral, que nous estimons nécessaire, que je vous demande très instamment, comme une première chose, monsieur le président du Conseil, d'affirmer, suivant une formule qui a été employée bien souvent, que vous voulez faire passer un grand souffle familial dans vos administrations publiques.

Car, chose curieuse, chaque fois que nous votons une mesure favorable aux familles nombreuses, il y a dans les administrations publiques un mauvais génie, cela est certain, qui essaye de les amenuiser et de les anéantir.

Voici quelques exemples très simples, et qui ne retiendront pas l'attention du Sénat bien longtemps.

En 1936, nous avons voté l'abaissement de la limite d'âge des fonctionnaires. Je suis intervenu et j'ai obtenu, contre M. le président du Conseil d'alors, qu'on accordât aux fonctionnaires ayant élevé de nombreux enfants, ou ayant encore des enfants à charge, qu'ils fussent prolongés dans leur activité. Du point de vue du Trésor, d'ailleurs, la mesure était intéressante. Mais qu'a-t-on fait, messieurs?

La présidence du Conseil — ce n'est pas de vous qu'il s'agit, monsieur le président du Conseil — a immédiatement envoyé une circulaire pour dire: Attention! la mesure qui a été prise

en faveur des fonctionnaires chefs de famille ne devra pas être appliquée aux fonctionnaires de la période transitoire.

Nous avons protesté. Je suis allé voir le président du Conseil. Il m'a répondu: « Non! Faites trancher la question par le Conseil d'État. »

Je sais, messieurs, quelle est la grande indépendance du Conseil d'État. Nous avons introduit un recours, et nous l'avons gagné. Mais maintenant que nous l'avons gagné, on s'emploie, dans chaque administration, à rechercher dans l'arrêt ainsi rendu ce qu'on pourrait bien y trouver pour l'appliquer au moins grand nombre possible de ces fonctionnaires qui ont eu la candeur d'élever de nombreux enfants.

Est-il vraiment admissible que les choses se passent ainsi?

Deuxième exemple: vous vous rappelez, messieurs, que nous avons voté un jour — j'en ai été le rapporteur — une loi sur la hausse injustifiée des prix. On a — d'accord avec M. le président Chautemps, ministre d'État à ce moment-là — constitué des comités de surveillance des prix. Dans ces comités, sur l'initiative même du Sénat, on avait fait entrer un délégué des groupements de familles nombreuses parce que ce sont les consommateurs les plus importants en raison du nombre de bouches à nourrir.

Voici qu'on a modifié cette loi par un décret-loi. Qu'a-t-on fait? On a maintenu les comités de surveillance, on a maintenu leur composition, sauf qu'on a supprimé, comme par hasard, le représentant le plus qualifié des consommateurs: celui des familles nombreuses. C'est, là encore, un fait regrettable.

Voulez-vous que j'évoque un autre petit détail? Je reçois tous les jours des lettres de malheureux pères de famille qui travaillent pour l'administration des postes en qualité d'auxiliaires temporaires. Aux termes de la réglementation en vigueur, ils n'ont droit de toucher — d'ailleurs seulement en partie — l'allocation familiale que s'ils travaillent six heures par jour. Or, croiriez-vous qu'un certain nombre de directeurs des postes ne les font travailler que cinq heures trois quarts pour avoir la certitude que ces pères de famille ne toucheront pas cette petite allocation!

Vraiment, de pareils faits sont infiniment regrettables. Dans les discours, on affirme avec raison la volonté du gouvernement d'aider les familles: il faudrait non seulement l'affirmer par des discours, toujours très éloquents et auxquels les familles nom-

breuses sont très sensibles, mais l'affirmer davantage par des actes auxquels elles seraient plus sensibles encore, croyez-le bien.

Il faut donc commencer par l'administration. Mais ce serait, bien entendu, insuffisant. C'est aussi l'éducation qu'il faudrait orienter dans un sens familial. C'est là qu'il y aurait un gros effort à faire pour que les éducateurs montrent ce qu'est la famille et pour qu'ils cherchent à faire revivre dans ce pays l'idée familiale, l'esprit de famille et l'esprit patriotique en même temps.

Il faudrait aussi qu'on organisât la propagande familiale. Là encore, j'ai le regret de dire que dans ce domaine les gouvernements nous ont peu secondés. Pendant quelques années, vous le savez, monsieur le ministre de la Santé publique, on avait inscrit au budget des sommes dont le maximum a été, une seule fois, de 200,000 francs, pour aider les organisations qui font de la propagande en faveur de la natalité et de la famille. 200,000 francs, dans un budget comme celui que nous votons, ce n'est pas grave! Or, en 1937, on a supprimé toutes les subventions et les 200,000 francs sont devenus zéro.

Quant à la propagande qu'on peut faire par d'autres moyens, je demande au Sénat la permission de lui raconter deux anecdotes qui vont le faire sourire. J'avais essayé d'utiliser un peu la T. S. F. pour la propagande familiale. Au début du mois d'août dernier, nous avons eu, à Paris, un congrès de la Ligue internationale pour la Vie et la Famille. M. le ministre de la Santé publique s'en souvient à merveille. J'ai demandé à M. le ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones de m'autoriser à faire radiodiffuser les discours de la séance de clôture. Savez-vous la réponse délicate que j'ai eue? On m'a répondu que ce n'était pas possible, car c'était une manifestation politique. Vous apprenez certainement comme moi avec quelque étonnement qu'une manifestation politique ne peut jamais être diffusée.

Seulement, M. le ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones avait oublié que c'était M. le ministre de la Santé publique lui-même qui présidait le banquet et que c'était pour faire radiodiffuser son discours que j'avais demandé cette autorisation. J'ai été navré que le discours substantiel et charmant que M. Marc Rucart a bien voulu prononcer ce jour-là n'ait été connu que des convives.

Quelque temps après, j'ai eu l'audace de recommencer; j'ai demandé la même faveur pour le discours de clôture du congrès

national de la natalité, qui se tenait à Montpellier. Ce jour-là, on n'a pas osé parler de manifestation politique, car j'avais autour de moi des collègues de tous les partis et notamment notre excellent collègue M. Reboul qui n'a jamais passé pour un réactionnaire impénitent et qui était à mes côtés. En termes, bien entendu, très courtois mais non voilés, on m'a fait entendre que vraiment de pareilles communications n'étaient pas de nature à intéresser suffisamment les auditeurs de la T. S. F. Comme c'était moi qui devais prononcer le discours, je n'ai pas eu l'outrecuidance d'insister; je me suis rendu compte seulement de ma témérité et de ma présomption à supposer que ma modeste prose pouvait avoir les honneurs de la T. S. F., réservés, évidemment, à des orateurs beaucoup plus éloquents. Et je me suis contenté de faire une méditation sur l'humilité, ce qui est excellent, spécialement pour les hommes politiques.

Laissons là ces anecdotes, qui vous montrent du moins un certain état d'esprit, et disons qu'une propagande familiale devrait être organisée par le gouvernement.

On devrait aussi profiter de toutes les occasions pour mettre les familles à l'honneur. Et, au risque de scandaliser certains des membres de l'Assemblée, je dirai qu'une des façons de les mettre à l'honneur serait d'instituer le vote familial, auquel M. le président du Conseil a bien voulu donner son suffrage dès 1923 et que nous réclamons nous autres — oh! sous la forme la plus modeste — à savoir: pour tout chef de famille qui aurait trois enfants vivants mineurs à son foyer, une seule voix supplémentaire, quel que soit le nombre de ses enfants. Ainsi, messieurs, la première voix serait celle du citoyen, la deuxième celle de la famille. Cette réforme ne serait pas de nature à bouleverser l'échiquier électoral, mais montrerait que la famille française compte un peu plus dans la vie de la nation.

## II. — *Domaine économique*

Je passe, messieurs, au plan économique. Ici, la chose la plus importante, assurément, c'est la généralisation des allocations familiales. Et, pour que le Sénat puisse suivre ma discussion — je m'excuse d'être aussi long et je vais terminer le plus vite possible — je crois qu'il m'est indispensable de résumer d'abord ce qu'est notre législation des allocations familiales, car vous allez voir la preuve évidente de ce que je disais tout à l'heure, à savoir que la législation est disparate. Notez

bien que je peux m'accuser tout le premier pour l'excellente raison que j'y ai collaboré largement.

A l'heure actuelle, il y a trois catégories de bénéficiaires d'allocations familiales.

La première catégorie est celle des fonctionnaires publics, qui touchent exclusivement ce qu'on appelle les indemnités pour charges de famille, que vous connaissez bien, puisque vous votez les crédits nécessaires pour les payer, et qui sont progressives avec le nombre des enfants.

La deuxième catégorie comprend les salariés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, qui reçoivent les allocations familiales professionnelles, en exécution de la loi de 1932, allocations payées par les caisses de compensation, et qui reçoivent en outre, s'ils ont au moins trois enfants de moins de quatorze ans, les allocations d'encouragement national aux familles nombreuses.

Enfin, la troisième catégorie est constituée par ce que j'appellerai les travailleurs indépendants, par conséquent non salariés — exploitants agricoles, artisans, petits commerçants, — qui ne touchent que les allocations d'encouragement national.

Or, la disparité est telle qu'à l'heure présente, vous le savez bien, il y a un peu partout, et notamment dans les milieux ruraux, un très grave mécontentement.

Prenons comme exemple un père de famille qui a quatre enfants à sa charge. Dans l'hypothèse où il est fonctionnaire public, il touche chaque année, comme indemnité pour charges de familles, 6,060 francs, disons 6,000 francs en chiffre rond. Supposons qu'il soit salarié et qu'il relève d'une des caisses de compensation les plus généreuses: il touche 5,280 francs.

A la vérité, je dois dire — et j'ouvre ici une parenthèse — que maintenant il y a dans le département de la Seine quelques catégories de salariés, notamment les métallurgistes, les employés des compagnies d'assurances, et, je crois aussi, les employés de banque, qui touchent une indemnité familiale supérieure à l'indemnité pour charges de famille des fonctionnaires...

Mais prenons maintenant un rural ayant exactement les mêmes charges de famille — quatre enfants — à supposer bien entendu que ces enfants aient tous moins de quatorze ans; il touche 480 francs! Vous voyez immédiatement quelle choquante disparité!

Je le dis au gouvernement avec la plus grande insistance, et d'autres le diront avec plus d'autorité que moi: il faut de toute urgence que cette situation cesse, car elle a sur le moral des populations rurales l'influence la plus fâcheuse. Je le dis au gouvernement, avec toute la force dont je suis capable: il ne faut pas laisser se dresser la classe rurale ni contre les fonctionnaires ni contre les ouvriers, qui sont plus favorisés au point de vue des indemnités pour charges de famille.

C'est là un problème dont la solution s'impose dans le plus bref délai. Je ne veux pas le traiter dans son ensemble, parce que tout à l'heure mon éminent ami M. François-Saint-Maur va évoquer spécialement le problème des allocations familiales agricoles, avec sa grande hauteur de vues et sa compétence si appréciée par l'assemblée tout entière. Par conséquent, j'aurais bien mauvaise grâce à déflorer ce qu'il va dire; mais je voudrais simplement indiquer d'un mot les buts vers lesquels il faut tendre.

D'abord harmoniser l'ensemble des allocations — je ne dis pas les égaliser, car je crois que ce serait une erreur que de les fixer à un taux uniforme pour l'ensemble du pays, pour l'excellente raison que la cherté de la vie dans un petit village de mon département, par exemple, n'a rien de comparable avec celle de Paris, de la banlieue parisienne ou d'une grande ville quelconque — mais harmoniser, car il y a des départements contigus, où le coût de la vie est sensiblement le même et où cependant les allocations familiales sont très notablement différentes, ce qui entraîne des jalousies qu'il faut faire disparaître.

Deuxièmement, il faut, de toute urgence, faire bénéficier des allocations les travailleurs indépendants, notamment les exploitants agricoles, car la grande erreur, je crois, a été de transposer la loi de 1932 du domaine de l'industrie et du commerce, pour lequel elle était proprement faite, dans le domaine de l'agriculture. Or, qu'est-ce que c'est que la loi de 1932? Oh! ne la critiquons pas; c'est une loi éminemment bienfaisante et peut-être la meilleure loi sociale qu'on ait faite depuis bien longtemps. Mais c'est une loi de salariat, faite pour les rapports du patron avec les salariés, pour que le patron ne considère plus le travail comme une marchandise qu'on vend ou qu'on achète, mais qu'il respecte au contraire la dignité de la personne humaine en permettant au travailleur d'élever convenablement sa famille.

Mais elle suppose des rapports de patron à salariés. Dans l'industrie ou le commerce, c'est parfait, parce que tous les travailleurs sont salariés; au contraire, dans l'agriculture, la grande majorité des travailleurs manuels de la terre ne sont pas des salariés, ce sont de petits exploitants travaillant eux-mêmes et avec leur famille. Alors, pour le moment, voici de braves gens qui élèvent une famille très nombreuse et qui sont obligés parfois de cotiser pour un ouvrier qui est peut-être célibataire et qui ne touchera rien, alors qu'eux-mêmes, s'ils ont trois enfants, ne touchent qu'au titre de l'encouragement national — quelle ironie! — aux familles nombreuses.

Cela ne peut pas durer. Il faut modifier ce système.

Quant aux moyens à envisager, c'est M. François-Saint-Maur qui les indiquera. Je veux simplement demander qu'on écarte toute solution étatiste; il n'est pas question de vouloir faire payer tout cela par le Trésor; ce serait demander l'impossible; avant tout, ce qu'il faut, c'est aboutir. Pour cela, qu'on écarte toute solution systématique, pour faire de l'empirisme, et qu'on trouve d'urgence une solution pratique. Il me revenait à l'esprit, en pensant à cela, un joli mot de Taine: « Les systèmes sont des béquilles à l'usage des impotents. » Or, il faut que nous ne soyons pas des impotents; il faut que nous cherchions, au contraire, à faire quelque chose de pratique qui s'harmonise avec les besoins de la classe rurale.

Si l'on ne peut pas donner les allocations à partir du premier enfant, comme dans d'autres milieux, qu'on néglige ce premier enfant, pour commencer seulement au deuxième, éventuellement, s'il le fallait même, au troisième. Car, et c'est une chose vraiment étonnante pour celui qui ne s'est pas penché sur ce problème de façon attentive, lorsqu'on examine les résultats des enquêtes auxquelles M. le ministre des Finances a bien voulu faire procéder — c'est M. Georges Bonnet qui en avait donné l'ordre autrefois et je l'en remercie beaucoup, — et que j'ai fait faire également dans les caisses de compensation, on constate que les sommes dépensées en France, au titre de la famille, le sont à concurrence des deux tiers pour les familles d'un et deux enfants, et que c'est seulement le troisième tiers qui revient aux familles de trois enfants ou plus, c'est-à-dire aux familles vraiment nombreuses.

Je ne crois pas que la collectivité ait réellement des devoirs à remplir envers les familles qui élèvent seulement un enfant

unique et la suggestion que je souhaiterais voir retenir, c'est que, pour le premier enfant, on donne seulement une allocation provisoire, ne devant durer que trois ou quatre ans; après, s'il n'y a pas de nouvel enfant, c'est fini, la famille doit pouvoir faire face à cette charge. Si, au contraire, de nouveaux enfants surviennent, l'allocation pour le premier serait, bien entendu, maintenue et de nouvelles allocations seraient versées pour les autres enfants.

Ainsi l'allocation ne jouerait pas seulement comme un acte de justice sociale, mais comme un encouragement à la natalité, ce qui n'existe en aucune façon à l'heure présente.

Il y a là un effort notable à poursuivre.

Sur le même plan économique, je demande au gouvernement de bien vouloir envisager, lorsqu'il étudiera des réformes fiscales, de leur donner un caractère plus familial. La chose est triste à dire, mais chaque fois qu'on modifie notre régime fiscal, la situation des chefs de famille devient plus pénible.

Je ne veux pas m'étendre sur ce point, je rappelle simplement le principe: les impôts doivent être calculés d'après les facultés du contribuable. Or, ses facultés sont fonction de deux éléments: ses ressources, sans doute, mais aussi le nombre de ses enfants et ses charges de famille.

Le système actuel n'en tient pas assez compte. Permettez-moi simplement deux petits exemples qui illustreront ma démonstration et qui vous montreront comment fonctionne notre étrange système fiscal, suivant qu'on vit en union libre ou, au contraire, en ménage régulier.

Pour un revenu global de 80,000 francs — deux revenus de 40,000 francs que je suppose être les revenus du mari et de la femme — s'il s'agit de gens mariés ayant moins de trente ans, ils payent 3,006 francs. S'ils ne sont pas mariés, tout en vivant ensemble, ils payent 1,440 francs seulement. C'est avantageux!

Imaginons maintenant un ménage sans enfant ayant 100,000 francs de revenus. Si les époux ne sont pas divorcés, ils payent 31,080 francs; si, au contraire, ils sont divorcés tout en continuant à vivre ensemble, ils ne payeront plus que 12,528 francs. Le divorce leur procurera une économie annuelle de 18,552 francs.

Croyez-vous que c'est ainsi qu'on va encourager la famille? Vraiment, quand on étudie des lois fiscales, je demande qu'on le fasse d'une façon plus attentive.

Enfin, et j'aurai fini sur le plan économique, il y a une mesure qui ne coûterait pas un centime au Trésor et qui donnerait, je vous l'assure, à bien des pères de famille une grande sécurité. Pourquoi n'accorderiez-vous pas, en ce qui concerne les emplois dans les administrations publiques, un droit de priorité, à mérite égal bien entendu, aux enfants des familles nombreuses? Pourquoi ne pas dire: « Voilà deux jeunes gens ayant exactement la même note, les mêmes capacités; l'un appartient à une famille de sept enfants, l'autre, au contraire, est fils unique, je donne la priorité au premier »?

Par ce moyen, vous donneriez aux chefs de famille une immense sécurité morale dont ils ne jouissent pas pour le moment.

### III. — *Domaine social*

J'arrive aux remèdes sur le plan social. Pour enrayer l'exode rural, il faudrait qu'on luttât d'abord par l'éducation donnée par des instituteurs terriens, ayant l'amour de la terre, faisant rester les jeunes gens à la terre. J'en viendrais presque à penser que le meilleur système est d'avoir des instituteurs spécialisés qui auraient leur avancement sur place comme instituteurs ruraux. A l'heure actuelle, quand un maître d'école a discerné un enfant qu'il trouve intelligent, il faut immédiatement le faire partir à la ville. Or, nous avons besoin d'une élite rurale, tout autant que d'une élite commerciale et industrielle. L'éducation faite par des terriens, en vue de l'amour de la terre et de la famille, voilà un point capital pour lutter contre l'exode rural.

Je signale un deuxième point. Ce sont les prêts au mariage. Cela a été en grande partie la politique allemande. En toute sincérité, je crois qu'on doit étudier cette question d'une façon très attentive, sur le plan limité que je vais indiquer: prêts aux jeunes ménages ruraux prenant l'engagement de rester à la terre. Il y a aujourd'hui des jeunes gens et des jeunes filles qui ne demanderaient pas mieux que de rester à la terre; mais il faut un capital pour pouvoir s'installer, il faut un cheptel, il faut des moyens financiers. Procurez-leur ces moyens financiers, car, ne vous illusionnez pas, messieurs, c'est mon ami M. François-Saint-Maur qui le disait récemment: Quand on a quitté la terre, on n'y revient pas! Le retour à la terre, c'est quelque chose de quasi impossible. Mais empêcher de quitter la terre,

voilà ce qu'on peut essayer de réaliser, et je crois que le remède que j'indique mérite d'être pris en considération.

Enfin, nous avons parlé tout à l'heure du départ de la mère du foyer domestique. Pourquoi n'envisagerait-on pas des allocations, comme on l'a fait déjà dans certains milieux, en faveur de la mère restant au foyer ? C'est une des politiques les plus utiles. Voyez-vous, monsieur le président du Conseil, quand je constate qu'on paye des allocations de chômage à des hommes de trente, trente-cinq ou quarante ans, qui ne demanderaient pas mieux que de travailler, alors que, pendant ce temps-là, il y a des mamans qui s'en vont tous les matins, abandonnent leur foyer, je dis : Versez donc — cela ne coûtera pas un sou de plus — cette allocation de chômage à la mère de famille, qui rentrera à son foyer ; ainsi vous aurez diminué le chômage et vous aurez aidé la famille.

En même temps, je voudrais une vigoureuse politique du logement, et c'est là que je place l'observation que je veux faire en réponse à notre honorable collègue M. Pelletier.

Oui, cette question du logement est capitale pour la famille, d'autant plus que, comme notre collègue M. Charles Dumont l'indiquait l'autre jour, on fait la politique du taudis en laissant les immeubles se désagréger sans que soient faites les réparations nécessaires.

Quand je vois l'immense effort qui a été fait à l'étranger, en Angleterre par exemple, en Suisse aussi, pour améliorer le logement de la classe ouvrière, je suis un peu effrayé du peu qui a été fait chez nous. Et quand je songe aux milliards qui ont été engloutis autrefois dans les prêts consentis à la Russie ou à d'autres nations étrangères, je me dis que, si on avait voulu, avec ces capitaux-là, faire quelque chose en faveur de la politique du logement, nous n'aurions pour ainsi dire plus un seul taudis sur le territoire français !

Cela, il faut qu'on le fasse. C'est plus nécessaire aujourd'hui qu'hier, parce qu'en raison des loisirs, il faudrait que les ouvriers revinssent davantage chez eux. On ne revient pas au taudis ; on va au cabaret. C'est là que le problème de l'alcoolisme prend une acuité particulière. Si vous voulez éviter les progrès nouveaux de l'alcoolisme, qui, en effet, est une des causes de dénatalité, *il faut que vous fassiez une vigoureuse politique du logement pour que l'ouvrier chef de famille rentre chez lui, au lieu d'aller au cabaret.*

LES SERVICES RENDUS AU PAYS  
PAR LES FAMILLES NOMBREUSES

Voilà, messieurs — je m'excuse de les avoir indiqués un peu longuement — les remèdes qui m'apparaissent. Que si certains trouvent que j'ai été trop audacieux, je leur dirai simplement: Songez aux services que rendent les familles nombreuses au pays, et non pas seulement en assurant la pérennité de la nation, mais dès maintenant. Les impôts de consommation qui alimentent le Trésor sont payés dans une très large mesure, vous le savez bien, par ceux qui ont de nombreuses bouches à nourrir.

Et, au point de vue de la défense nationale, considérez la répartition familiale du contingent militaire de 1936. Voici les chiffres officiels qu'a bien voulu donner, il y a quelque temps, M. le ministre de la Guerre, à l'Alliance nationale: les familles de moins de trois enfants, qui constituent 72% de l'ensemble des foyers français, n'ont donné au pays que 33% de ses défenseurs; et les familles de cinq enfants ou plus, qui ne représentent que 8% des foyers, ont fourni 36% du contingent.

Ainsi, d'un côté, 72% qui fournissent 33%; et de l'autre, les 8%, les chefs de familles nombreuses, qui fournissent les 36% du contingent pour défendre la patrie.

Je pense qu'il y a là des services suffisamment signalés pour qu'on ne puisse pas prétendre que je fais une politique égoïste en réclamant quelque chose pour la famille.

CONCLUSION

Messieurs, résumons-nous. Deux choses sont nécessaires: créer un climat favorable à la famille et réduire l'inégalité qui existe entre les foyers peuplés et ceux qui ne le sont pas.

Qu'on ne se méprenne pas sur mes paroles et sur le but de mon intervention: les chefs de familles nombreuses, contrairement à ce qu'on dit parfois, ne tendent pas la main et ne réclament pas d'aumône. Ils sont fiers d'élever de nombreux enfants; c'est un honneur pour eux. Ils ont le sentiment de leur responsabilité, mais ils ont aussi le sentiment de la justice sociale. Ils demandent simplement que cette justice leur soit assurée, à eux qui assurent de leur côté la pérennité de la nation.

Voyez-vous, monsieur le président du Conseil, dans les groupements de familles nombreuses que j'ai l'honneur de diriger,

nous avons toujours éloigné la politique démagogique. J'ai toujours, pour ma part, considéré que, quand on a l'honneur et en même temps la responsabilité de diriger un mouvement quelconque, ce n'est pas pour le suivre, mais au contraire pour le guider et pour l'empêcher de faire toute réclamation incompatible avec les circonstances du moment et avec les nécessités du Trésor et du budget.

Je ne demande qu'à continuer à jouer ce rôle, au risque de difficultés que vous soupçonnez aisément, car c'est un rôle qui comporte certains risques. Mais je demande aussi que le gouvernement m'aide, c'est-à-dire que les revendications justifiées et qui peuvent être satisfaites le soient dans le plus bref délai. C'est seulement dans ces conditions que le pays aura vraiment le sentiment que ce ne sont pas ceux qui crient le plus fort qui sont seuls écoutés, comme on est malheureusement porté à le croire dans une fraction de la population.

Bien souvent, dans ces congrès de natalité et de familles nombreuses que j'évoquais tout à l'heure, j'ai entendu certains impatients me dire: « Faites donc des manifestations tapageuses et aussitôt vous obtiendrez satisfaction. »

Je ne suis pas de ceux-là. Je demande au gouvernement de bien vouloir faire étudier, de la façon la plus attentive, les revendications bien modestes et bien légitimes que nous présentons. Je lui demande de désigner une commission, peu nombreuse, qui étudierait l'ensemble du problème familial, pour que désormais vous ayez une politique cohérente.

Qu'il le fasse d'urgence, car la solution du problème des allocations familiales agricoles, notamment, ne souffre pas de retard. Quand on parle de la retraite des vieux travailleurs et des allocations familiales agricoles, et qu'on cherche un ordre de priorité, je n'hésite pas à dire, quant à moi, que la priorité devrait être donnée aux allocations familiales.

Qu'on le fasse, et ce sera d'autant plus facile que l'enquête que M. le ministre des Finances a bien voulu prescrire nous apportera une documentation nombreuse et qu'une proposition très intéressante, faite par M. Landry, a été déposée sur le bureau de la Chambre, qui peut et doit servir de base, à mon avis, à une discussion fructueuse.

Voilà, messieurs, ce que j'avais à dire sur le problème que je me suis permis d'évoquer. J'ai terminé un exposé, hélas! trop long. Mon excuse, c'est que depuis près de vingt ans j'ai

consacré à la défense de la cause de la famille le meilleur de mon activité et, je l'espère du moins, le meilleur de mon cœur.

Je remercie M. le président du Conseil d'avoir bien voulu venir lui-même suivre ce débat et me faire l'honneur de me répondre, et je lui dis très simplement que je recevrais aujourd'hui la meilleure récompense de mon effort si, faisant écho à mes modestes paroles, il voulait bien, lui aussi, venir jeter le cri d'alarme du haut de la tribune, avec l'autorité qui s'attache à sa personne, à sa fonction de chef du gouvernement et à sa qualité de chef de famille.

Messieurs, ayons constamment cette pensée dans l'esprit, que nous ne sommes pas un instant éphémère de la vie nationale, mais que nous avons à la fois la charge du passé et de l'avenir de la France. Pour préparer cet avenir, monsieur le président du Conseil, il faut faire une politique qui rende à ce pays une foi, une âme, un idéal, en même temps que la sécurité et la confiance dans l'avenir.

Croyez bien que, si le gouvernement veut entreprendre cette politique avec courage, il aura derrière lui l'unanimité du Parlement et l'unanimité du pays, car, tous, sur quelque banc que nous siégeons, nous avons la conviction profonde qu'on n'obtiendra le salut de la nation que par le retour aux antiques vertus du foyer qui font les peuples forts et les nations prospères.

# L'École Sociale Populaire

« Œuvre de doctrine et de salut »

Mgr L.-A. PÂQUET

---

## ORIGINE

Fondée à Montréal, en 1911, par un groupe de prêtres et de laïcs, à l'instigation du R. P. Léonidas Hudon, S. J., l'École Sociale Populaire est dirigée depuis 1915 par la Compagnie de Jésus.

## BUT

Son but est de diffuser l'enseignement social de l'Église, de le faire pénétrer dans les mœurs, — d'en imprégner particulièrement les relations entre patrons et ouvriers, — puis dans nos institutions et nos lois, afin que naisse un ordre nouveau basé sur la justice et la charité.

L'E. S. P. combat les doctrines qui sont contraires à cet enseignement: le libéralisme économique, le socialisme sous ses différentes formes, le communisme athée. Par contre, elle préconise fortement le syndicalisme catholique et l'organisation corporative, suivant les directives de l'encyclique *Quadragesimo anno*. Elle attache aussi une grande importance à la famille.

## MOYENS D'ACTION

Nombreux et variés sont ses moyens d'action. Mentionnons les principaux:

*Publications.* — L'E. S. P. débuta par la publication de brochures mensuelles (32 pages) consacrées à un seul sujet. Elle est restée fidèle à cette première initiative. Plus de trois cents de ces brochures, des plus variées, — doctrinales, économiques, historiques, — se rattachant toutes par quelque côté à la question sociale, telle qu'elle se présente aujourd'hui chez nous, ont déjà paru. Collection unique au Canada, faite par les nôtres, pour les nôtres. On l'a appelée « une encyclopédie de sociologie canadienne ».

Quelques livres, de nombreux tracts, des plans d'étude, des feuillets de propagande, des affiches illustrées, une revue mensuelle, *Relations*, sont venus s'ajouter à ces brochures.

*Service de presse.* — Mais les milieux qu'atteignent les publications spécialisées sont nécessairement restreints. Sans doute, l'élite en bénéficie. Et c'est cela qui importe d'abord. Il importe aussi cependant que les masses aient quelque idée de l'enseignement social de l'Église et des efforts qu'elle ne cesse de faire pour améliorer leur sort. Aussi l'E. S. P. a-t-elle cru bon d'établir un service de presse gratuit. Elle adresse chaque semaine à tous les journaux de langue française au Canada — quotidiens et hebdomadaires — un bulletin d'actualité sociale où voisinent les nouvelles, les leçons de faits, les mises au point. Grâce aux communiqués qu'elle reçoit de plusieurs centres catholiques d'autres pays, il lui est facile d'exposer les initiatives intéressantes accomplies ailleurs et de redresser les nouvelles trop souvent tendancieuses des agences internationales. Presque tous les journaux utilisent ce bulletin: quelques-uns le reproduisent tel quel, en mentionnant son origine; la plupart — et le procédé nous semble préférable — s'en assimilent la matière et la répartissent dans leurs colonnes suivant les sujets traités.

*Conférences.* — A l'apostolat de la plume s'est joint celui de la parole. Outre un conférencier attitré, constamment sur la brèche, l'E. S. P. possède une équipe d'orateurs bénévoles — prêtres et laïcs — qui, à la radio, dans les clubs ouvriers, devant les membres de nos diverses sociétés, exposent la doctrine de l'Église en face des problèmes sociaux actuels et préconisent sa mise à exécution chez nous.

*Cercles d'étude.* — La formation de ces conférenciers se fait dans nos cercles d'étude. C'est là aussi que se préparent les chefs des syndicats et les dirigeants des corporations.

*École de formation.* — Pour mieux assurer aux conférenciers et surtout aux futurs chefs l'équipement intellectuel qui leur est nécessaire, une école de formation intensive a été ouverte en 1933. Elle réunit chaque été, dans une maison de campagne, des groupes de vingt à vingt-cinq laïcs qui durant huit jours s'adonnent uniquement, sous la conduite de maîtres expérimentés, aux études sociales et à des exercices pratiques.

*Journées et Semaines sociales.* — L'E. S. P. organise aussi des journées sociales et des semaines syndicales. C'est sous ses auspices et grâce à sa collaboration que sont nées les Semaines sociales du Canada dont elle dirige le secrétariat.

*Service de documentation et de consultation.* — Désireuse avant tout d'aider, de « faire faire », l'E. S. P. s'efforce de documenter, d'orienter, de stimuler tous ceux qui veulent contribuer à restaurer la société suivant le plan tracé par les encycliques. Elle met à leur disposition sa bibliothèque, ses dossiers, ses fiches; elle étudie leurs projets, les discute, les corrige au besoin; elle crée entre eux des relations qui leur permettent de coordonner et d'intensifier leur effort.

*Comité d'Action corporative.* — L'insistance de Pie XI à recommander les groupements corporatifs imposait à l'E. S. P. de leur accorder une attention spéciale. Outre les publications et conférences consacrées à ce sujet, elle a formé un comité composé de juristes, d'économistes, de patrons, de chefs ouvriers, de représentants des principales professions, qui, par leurs études, leurs enquêtes, leur campagne d'éducation, leur intervention auprès des pouvoirs législatifs et des corps professionnels, tendent de façon effective à l'établissement graduel de l'organisation corporative au Canada.

*Collaboration à l'Action catholique.* — L'encyclique *Quadragesimo anno* se termine par un appel aux apôtres laïcs. C'est sur eux, déclare le Souverain Pontife, sur l'Action catholique, qu'il compte pour la restauration sociale dont il vient de tracer les grandes lignes. Aider ce mouvement s'impose donc. L'E.S.P. y contribue par des cours où sont exposées la nature et la nécessité de l'Action catholique, ainsi que sa technique et son fonctionnement dans les paroisses. Elle fournit aussi aux dirigeants du mouvement toute la documentation qui peut leur être utile et les soutient de ses conseils et de ses encouragements.

*Secrétariat des retraites fermées.* — Mais le meilleur moyen d'aider l'Action catholique, et par là la restauration de l'ordre social, c'est de donner à ses membres, et principalement à ses chefs, une trempe morale qui les rende capables des plus généreux efforts. Ici encore Pie XI a indiqué la voie à suivre dans ses encycliques *Quadragesimo anno* et *Mens Nostra*: c'est la voie des Exercices spirituels. L'E. S. P. s'est donc adjoind un secrétariat des retraites fermées où elle fait connaître cette œuvre bienfaisante, ainsi que les recollections qui la complètent, et facilite leur pratique.

Grâce à ces moyens et à diverses autres initiatives, l'École Sociale Populaire constitue vraiment un centre actif de doctrine et d'action sociale. Seules ses ressources pécuniaires trop limitées restreignent son activité. Elle compte, pour pouvoir rendre de plus grands services encore, sur la générosité des catholiques désireux de voir s'établir dans notre pays un ordre social chrétien.

#### LE TÉMOIGNAGE DE ROME

Le vingt-cinquième anniversaire de l'École Sociale Populaire de Montréal offre à Sa Sainteté l'heureuse occasion de vous exprimer les félicitations et les encouragements paternels pour une œuvre d'apostolat qui, s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église, s'efforce de faire rayonner la lumière des enseignements pontificaux au sujet de l'organisation du travail, de l'éducation, du mariage, de la restauration de la famille.

Grâce au dévouement de son directeur et de ses nombreux collaborateurs, l'œuvre a multiplié, surtout depuis l'encyclique *Quadragesimo anno*, ses généreux efforts de propagande, et à l'aide de brochures doctrinales, de tracts populaires, de causeries radiodiffusées, de conférences publiques, etc., elle a contribué à faire mieux connaître les enseignements de Sa Sainteté sur la restauration de l'ordre social. Heureuse de se mettre au service de tout un programme de réformes inspiré par les principes de charité et de justice de la loi évangélique, l'École Sociale Populaire travaille par là à assurer à la société, contre l'assaut des forces révolutionnaires, l'ordre, la tranquillité, la paix que le communisme met si gravement en danger, et dont elle a en ce moment plus besoin que jamais.

---

Abonnez-vous à nos publications

### BROCHURES MENSUELLES

32 pages - \$1.50



## *Relations*

REVUE CATHOLIQUE D'ACTUALITÉ

32 pages, format magazine - \$2.00

SECRETARIAT: 1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

## L'actualité en tracts

1. **Ce que le communisme a donné en Russie**  
5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.
2. **Être communiste, qu'est-ce que ça veut dire?**  
5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.
3. **Programme de restauration sociale (n° 1)**  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.
4. **Programme de restauration sociale (n° 2)**  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.
5. **La C. C. F., que faut-il en penser ?**  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.
6. **La Philosophie du bolchevisme, par S. Ém. le cardinal VILLENEUVE**  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.
7. **Pour l'établissement d'un ordre social chrétien**  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.
8. **Le Régime corporatif, notre espoir**  
8 pour 10 sous, 75 sous le cent, \$5.00 le mille.
9. **Le Syndicalisme catholique (plan de sermon ou de conférence)**  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.
10. **Le Syndicalisme catholique canadien**  
5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.
11. **Les communistes en faveur du « cadenas »**  
5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.
12. **Pour restituer à l'édifice social son équilibre, par S. Ém. le cardinal VILLENEUVE**  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.
13. **L'Action corporative**  
5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.
14. **Le Syndicalisme patronal**  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.
15. **Dieu le veut ! Pour la conversion de la Russie**  
10 sous la douzaine, 60 sous le cent.
16. **Une œuvre de doctrine et de salut**  
10 sous la douzaine, 60 sous le cent, \$5.00 le mille.
17. **Le Crédit social et la doctrine catholique.**  
20 sous la douzaine, \$1.50 le cent, \$12.00 le mille.
18. **La Solution corporative, par Léon-Mercier GOUIN et Maximilien CARON**  
2 exemplaires pour 5 sous, 5 pour 10 sous, 75 pour \$1.00, franco.

**ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE, MONTRÉAL**

Decidified using the Bookkeeper process.  
Neutralizing agent: Magnesium Oxide  
Treatment Date: July 2005

**Preservation Technologies**  
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive  
Cranberry Township, PA 16066  
(724) 779-2111

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

165. <i>L'Union ouvrière</i> . . . . .	{	Abbé L.-A. LAFORTUNE
166. <i>Les Anciennes Corporations</i> . . . . .		Gérard TREMBLAY
167. <i>La Communisme international au Canada</i> . . . . .		R. P. STANISLAS, P. S. V.
168. <i>Parents et Maîtres, leur collaboration</i> . . . . .		E. S. P.
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i> . . . . .		Abbé Arthur MAHEUX
170. <i>Le Cinéma</i> . . . . .		Albert RIOUX
171. <i>La Crise protestante</i> . . . . .		Oscar HAMEL
172-173. <i>La Formation technique</i> . . . . .		R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i> . . . . .		R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i> . . . . .		PÉNINSULAIRE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i> . . . . .		L.-G. HOGUE
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i> . . . . .		Dr J.-A. BAUDOIN
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i> . . . . .		E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i> . . . . .		E. S. P.
180. <i>Le Tourisme source de richesse</i> . . . . .		R. P. E. JOMBART, S. J.
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i> . . . . .		Eugène L'HEUREUX
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i> . . . . .		Dr J.-C. BOURGOIN
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i> . . . . .		Joseph RISI
185. <i>L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catho- lique</i> . . . . .		R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i> . . . . .		Abbé J.-Ad. SABOURIN
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i> . . . . .		R. P. SCHELPE, S. J.
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i> . . . . .		R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i> . . . . .		Mme W. RAYMOND
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i> . . . . .		Juge C.-E. DORION
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i> . . . . .		R. P. BONHOMME, O. M. I.
192. <i>L'Église et la question syndicale</i> . . . . .		E. S. P.
193. <i>Nos Orphelins</i> . . . . .		Wilfrid GUÉRIN
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i> . . . . .		PP. ARENDT et MULLER, S. J.
196. <i>L'Enseignement religieux</i> . . . . .		Sœur ALLAIRE, etc.
197. <i>La Semaine du dimanche</i> . . . . .		S. S. PIE XI
198. <i>Pour nos enfants</i> . . . . .		S. G. Mgr ROSS
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i> . . . . .		XXX
200. <i>Pour le bon journal</i> . . . . .		Sœur MARIE HADELIN, etc.
201. <i>Le Sens catholique</i> . . . . .		XXX
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i> . . . . .		Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
204-205. <i>Instruction ou Education</i> . . . . .		E. MERCIER et G. LADOUCEUR
206. <i>En Russie soviétique</i> . . . . .		R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
207-208. <i>Manuel antibolchevique</i> . . . . .		Esdras MINVILLE
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i> . . . . .		E. S. P.
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> . . . . .		E. S. P.
212. <i>Le Mariage chrétien</i> . . . . .		Antonio PERRAULT
213. <i>L'Etat et la morale publique</i> . . . . .		S. S. PIE XI
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i> . . . . .		R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i> . . . . .		Léo PELLAND
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i> . . . . .		Juge C.-E. DORION
219. <i>Pour la Colonisation</i> . . . . .		R. P. Albert MULLER, S. J.
220. <i>Le Réss communiste</i> . . . . .		E. S. P.
221. <i>Pour la Paix</i> . . . . .		E. S. P.
222. <i>La Famille</i> . . . . .		R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i> . . . . .		E. S. P.
225. <i>La Profession agricole</i> . . . . .		R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i> . . . . .		ENTENTE INTERNATIONALE
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i> . . . . .		Abbé Georges M. BILODEAU
228. <i>La Place des enfants n'est pas au cinéma</i> . . . . .		R. P. BOURNIVAL, S. J.
229. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i> . . . . .		Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i> . . . . .		E. S. P.
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i> . . . . .		E. POIRIER et W. GUÉRIN
237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i> . . . . .		E. S. P.
238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i> . . . . .		Abbé Edouard BRAUDOIN
241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> . . . . .		Esdras MINVILLE
242. <i>La Doctrine sociale de l'Église et la C. C. F.</i> . . . . .		Abbé Philippe PERRIER
243-244-245. <i>Le Mouillage du capital</i> . . . . .		Mgr Georges GAUTHIER
251-252. <i>Journées anticommunistes — I.</i> . . . . .		Adrien GRATTON
253. <i>Journées anticommunistes — II</i> . . . . .		E. S. P.
254-255. <i>La Menace communiste au Canada</i> . . . . .		E. S. P.
256. <i>L'Organisation corporative</i> . . . . .		R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
257. <i>Le Chômage de la jeunesse</i> . . . . .		Eugène DUTHOIT
258-259. <i>Déclaration — Thèses — Statuts</i> . . . . .		E. S. P.
260. <i>Le Scoutisme</i> . . . . .		LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
261. <i>L'Apôtre laïque</i> . . . . .		R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.
262. <i>Le Komintern</i> . . . . .		R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.
263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei »</i> . . . . .		ENTENTE INTERNATIONALE
		S. S. LÉON XIII

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

264. <i>Allocations familiales</i> . . . . .	Claire HOFFNER
265. <i>Les Relations avec Moscou</i> . . . . .	E. S. P.
266. <i>La Crise littéraire</i> . . . . .	R. P. Albert MULLER, S. J.
267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
268. <i>L'Ordre corporatif</i> . . . . .	A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT
269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.</i> . . . . .	EN COLLABORATION
271. <i>Caisses populaires et rédemption sociale</i> . . . . .	Cardinal VILLENEUVE C. VAILLANCOURT et E. POIRIER
272. <i>Comment établir l'organisation corporative au Canada</i> . . . . .	Eudras MINVILLE Abbé Irénée LUSSIER
273. <i>L'Orientation professionnelle</i> . . . . .	E. S. P.
274-275. <i>Pour le Christ-Roi et contre le communisme</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
276. <i>Les Exercices spirituels</i> . . . . .	P. Richard ARÈS, S. J.
277. <i>Petit Catechisme anticommuniste</i> . . . . .	Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS
278. <i>La Vérité sur l'Espagne</i> . . . . .	R. P. Adrien MALO, O. F. M.
279. <i>L'Action catholique spécialisée</i> . . . . .	S. S. PIE XI
280-281. { <i>L'Encyclique « Divini Redemptoris »</i> <i>L'Encyclique « Mit brennender Sorge »</i> } . . . . .	Abbé Damien ROBERT Secrétariat des C. M.
282. <i>La Formation sociale dans nos collèges classiques</i> . . . . .	Abbé Lucien BEAUREGARD
283. <i>Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne</i> . . . . .	Jean-Baptiste CLOUTIER
284. <i>La Coopération économique</i> . . . . .	E. S. P. Abbé Georges CÔTÉ
285. <i>Le Syndicalisme national catholique</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
286. <i>La Malfaisance du capitalisme actuel</i> . . . . .	Nos EVÊQUES
287. <i>L'Action catholique au Canada</i> . . . . .	P. Richard ARÈS, S. J.
288. <i>Le Problème rural</i> . . . . .	S. S. LÉON XIII
289-290. <i>Catechisme de l'organisation corporative</i> . . . . .	Jean FILION
291. <i>Encyclique « Libertas praestantissimum »</i> . . . . .	P. Gabriel LA RUE, S. J.
292. <i>Jeunesse et politique</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
293. <i>Pour que vive notre français</i> . . . . .	P. Richard ARÈS, S. J.
294. <i>L'Action catholique et les religieuses</i> . . . . .	Olivar ASSELIN
295. <i>Petit Catechisme d'éducation syndicale</i> . . . . .	Mgr DESRANLEAU
296. <i>L'Industrie dans l'économie du Canada français</i> . . . . .	Cardinal VILLENEUVE
297. <i>Pour un ordre nouveau</i> . . . . .	Mgr John T. McNICHOLAS
298. <i>Mantuité communiste</i> . . . . .	Nos EVÊQUES
299. <i>Lettre pastorale collective sur la tempérance</i> . . . . .	Mgr Wilfrid LEBON
300. <i>La Nationalisation des entreprises</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
301-302. <i>Le Comité paroissial</i> . . . . .	Edouard LAURENT
303. <i>Une enquête sur le communisme à Québec</i> . . . . .	François-Xavier BOUDREAU
304. <i>Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire</i> . . . . .	S. Exc. Mgr CARTON DE WIART
305. <i>L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente</i> . . . . .	Maximilien CARON
306. <i>La Corporation professionnelle</i> . . . . .	E. S. P.
307. <i>La législation anticommuniste dans le monde</i> . . . . .	S. S. PIE XII
308. <i>La Paix</i> . . . . .	R. P. Joseph LEDIT, S. J.
309. <i>L'Espagne au sortir de la guerre</i> . . . . .	S. S. PIE XII
310. <i>Lettre encyclique « Summi Pontificatus »</i> . . . . .	Dr Jean-Charles MILLER
311. <i>Tempérance</i> . . . . .	F.-A. ANGERS, L.-M. GOUTIN, E. GIBEAU, M. CARON, R. ARÈS, S. J.
312. <i>Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative</i> . . . . .	Paul Henri GUILMONT
313. <i>La Canalisation du Saint-Laurent</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
314. <i>Notre relèvement économique</i> . . . . .	Episcopat américain
315. <i>L'Eglise et l'ordre social</i> . . . . .	S. Exc. Mgr Anastase FORGET
316. <i>Notre dimanche chrétien</i> . . . . .	R. P. Emile BOUVIER, S. J.
317. <i>Le Samaritanisme moderne ou Service social</i> . . . . .	R. P. Joseph LEDIT, S. J.
318. <i>Radicalisme moderne</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
319-320. <i>La Jeunesse et l'Action catholique</i> . . . . .	R. P. Arthur CARON, O. M. L.
321. <i>Le Racisme</i> . . . . .	Jean GUIRAUD
322. <i>Les Jésuites</i> . . . . .	Abbé Paul-Emile GOSSELIN
323. <i>L'Education nationale</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
324. <i>Les Religieux et l'Action catholique</i> . . . . .	E. S. P.
325. <i>La Reconstruction de la France</i> . . . . .	S. S. PIE XII
326. <i>La Communion des saints</i> . . . . .	Georges PERNOT
327. <i>La situation démographique de la France</i> . . . . .	

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

B N Q



C 000 093 070

DU MESSAGER, MONTREAL

93070